

**AVIS DE CONCOURS**  
**Accès au 1<sup>ère</sup> année du Cycle Licence Professionnelle**

L'Institut Supérieur des Pêches Maritimes d'Agadir organise pour l'année académique 2018 – 2019, le concours d'accès en 1<sup>ère</sup> année du cycle licence professionnelle ; pour les filières suivantes :

- Filière Pêche ;
  - Filière Mécanique Marine ;
  - Filière Traitement et Valorisation des Produits de la Pêche.
- **Date du concours** : Samedi 28 Juillet 2018
  - **Date limite de préinscription au site « <http://www.ispm.ac.ma> »** : Jeudi 19 Juillet 2018.

**Conditions de candidature :**

- Etre titulaire d'un baccalauréat scientifique ou technique ou d'un diplôme reconnu équivalent.
- Être âgé au plus de 21 ans au 31 décembre 2018.
- Etre apte physiquement à exercer à bord des navires de pêche
  - ✓ Bonne acuité visuelle
  - ✓ Sens chromatique normal (vision des couleurs)
  - ✓ Acuité auditive satisfaisante ;
  - ✓ Etat psychologique normal ;
  - ✓ Sont éliminés : le bégaiement, les pathologies, chronique (asthme, diabète, épilepsie..)

**Modalités du concours :**

- Présélection
- Le concours porte sur les matières suivantes :
  - Matière de mathématiques ;
  - Matière de physique-chimie ;
  - Matière de français.

**Dossier de candidature :**

- Fiche de renseignement (à télécharger au site [www.ispm.ac.ma](http://www.ispm.ac.ma)) dûment complétée et légalisée
- Copie légalisée du relevé de notes du bac délivré par l'académie ;
- Une copie légalisée du baccalauréat ;
- Une copie de la CIN.
- 02 Photos d'identité

**En plus de la préinscription sur le site, le candidat est tenu de déposer le dossier de candidature à l'ISPM au plus tard le Lundi 23 Juillet 2018 à 16 H à l'adresse suivante :**

**Institut Supérieur des Pêches Maritimes. Route d'Anza- Aghezdis BP 479 Agadir**  
**Téléphone Service Scolaire : 0525060056 - 0525060054, Fax : 0528.84.58.58**

**Le résultat de la présélection sera affiché sur le site de l'institut : <http://www.ispm.ac.ma> à partir du Mardi 24 Juillet 2018**

**N.B : - L'admission au concours n'est définitive qu'après avoir satisfait la visite médicale.**  
**- Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite sera rejeté**